



FORMATION EN PRÉSENTIEL

CACES® R482 - ENGIN DE CHANTIER

Dernière mise à jour le 24/03/2025.

OBJECTIF

Obtenir le(s) CACES® des catégorie(s) concernée(s)

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant travailler avec des engins de chantier, même occasionnellement

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

En présentiel dans nos locaux

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Une étude des conditions d'accès et des moyens de compensation sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier plus précisément les conditions de réalisation et de faisabilité de la formation. Prendre contact en amont avec notre référent Handicap à b.cazaubon@cofas.fr





Tarif	NOUS CONSULTER
Réf.	PRO-000013
Contact	0524285660 contact@cofas.fr www.cofas.fr

PRÉ-REQUIS

- Parler et lire le français

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Apports théoriques Exercices pratique sur plateau technique

 Niveau Autres formations professionnelles continues	 Modalité Présentiel	 Effectif par session 1 mini > 6 maxi	 Durée 21 heures / 3 jour(s)
--	--	---	--



COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, du chef de manœuvre, ..).
- Connaître la technologie des engins utilisées, la terminologie, les dispositifs de sécurité et de protection, les principes de fonctionnement, les équipements interchangeables ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction.
- Identifier les différents types d'engins, leurs caractéristiques et leurs capacités.
- Connaître et comprendre les règles de circulations applicables aux engins de chantier (signalisation, marquage, consignes, règles de sécurité) sur chantier ou sur voie publique.
- Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des engins, aussi bien liés au fonctionnement qu'à la conduite de ceux-ci, ainsi qu'aux opérations de levage, de transport ou de chargement qu'ils effectuent.
- Connaître et effectuer les vérifications d'usage des engins (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
- Réaliser les prises de poste (environnement météo, balisage, risques environnants, adéquation) et les vérifications de l'engin (documents, contrôle visuel, poste de conduite, état des dispositifs de sécurité, niveaux, issues de secours, ..).
- Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite de l'engin : circulation, transport, chargement/déchargement, stationnement, utilisation en production selon sa destination, stabilité-élingage-adéquation de la charge ; identifier les risques environnants; vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité; réaliser la montée/descente de l'engin en sécurité.
- Connaître et effectuer les opérations de stationnement de l'engin en fin de poste (équipements compris), effectuer les opérations d'entretien quotidien et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements.
- En cas de conduite au moyen d'une télécommande, connaître les commandes et les risques liés à son utilisation, effectuer les vérifications des équipements de transmission et exécuter tous les mouvements prévus pour l'engin avec la télécommande.
- Pour les opérations de chargement / déchargement sur porte-engins, connaître et effectuer les vérifications du porte-engin (adéquation, stabilisation, points d'arrimage) et réaliser les opérations de chargement et de déchargement de l'engin.



PROGRAMME

1. Introduction à la Législation et à la Sécurité

- Comprendre la responsabilité civile, pénale et morale en cas d'accident.
- Étudier le décret du 2 décembre 1998 et les articles R. 231-34 à 44 du Code du travail.
- Découvrir les différentes instances et leurs fonctions.
- Explorer la recommandation R482 de la CNAMTS.
- Catégoriser les engins de chantier et leurs conditions d'utilisation.

2. Technologie et Connaissance des Engins

- Identifier les caractéristiques des machines et les documents obligatoires.
- Approfondir la connaissance du poste de commande.
- Étudier les organes mécaniques et les dispositifs de sécurité.
- Comprendre le circuit hydraulique et la classification des engins.
- Réaliser la maintenance de premier niveau.

3. Sécurité et Comportement

- Respecter les consignes d'utilisation et les précautions liées à l'environnement de travail.
- Porter les EPI, comprendre les dangers de l'ivresse et de la somnolence.
- Appliquer les consignes de sécurité en fonction des réseaux.
- Gérer les nuisances sonores et maîtriser les gestes de commandement.

4. Règles d'Utilisation et de Conduite

- Effectuer la prise de poste et assurer l'adéquation engin/travail confié.
- Signaler efficacement la zone de travail.

5. Pratique Professionnelle sur Engins

- Conduire des engins de chantier catégorie A à G selon les besoins spécifiques.
- Manipuler les options telles que télécommande, porte-engins, AIPR opérateur.

6. Évaluation et Validation

- Révision des compétences acquises et validation pratique sous forme de tests.

Catégories, codes RS et options possibles :

Cat.A : Engins compacts : mini-pelle, ... - Code RS7040

Cat.B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel - Code RS7041

Cat.C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif : chargeuse - Code RS7044

Cat.D : Engins de compactage - Code RS7047

Cat.E : Engins de transport : tombereau, tracteur > 100 cv - Code RS7048

Cat. F : Chariots de manutention tout-terrain - Code RS7049

Cat.G : Conduite des engins hors production - Code RS7023

Certificateur : Caisse Nationale d'Assurance Maladie

Date de l'enregistrement : 31/01/2030

Options selon catégorie : télécommande, porte engins, AIPR Opérateur



Responsable pédagogique : Benoît CAZAUBON

INTERVENANT(S)

Formateurs et testeurs CACES® R482

ÉVALUATION

Tests théorique et pratique CACES®

ATTRIBUTION FINALE

Certificat CACES® si réussite au tests si validation des test (minimum 70/100)



MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 120 mois, l'apprenant doit suivre une session de CACES® R482 - Engins de Chantier